

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 février 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-005-17289/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Centre de Ressource et d'Innovation en Irrigation et AgroMétéorologie en Région Sud au titre de l'année 2025 - Approbation d'un avenant - MGDIS n°9784  
113792**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte une politique agricole et alimentaire ambitieuse qu'elle décline dans un Projet Alimentaire Territorial. Au travers de ce dispositif, elle soutient le développement des filières agricoles, encourage une alimentation de proximité et concourt à rapprocher le monde agricole de sa population.

Dans ce cadre, elle entend ainsi établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association loi 1901 Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'AgroMétéorologie en région Sud (CRIIAM sud) est un acteur reconnu du territoire en matière d'agrométéorologie, de gestion et diffusion de données ainsi que d'optimisation de l'irrigation. Chaque année, son expertise lui permet d'accompagner des agriculteurs dans l'optimisation de leur irrigation et d'informer les acteurs du territoire. Le CRIIAM Sud a été primé au Med'Agri 2024 avec mention spéciale "Nouvelle Technologie" pour la note mensuelle Climat'eau 13. Cette action prend tout son sens dans un contexte de dérèglement climatique accompagné d'événements extrêmes comme la chaleur et la sécheresse estivale.

Le CRIIAM Sud a conclu avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 22 février 2024, une convention pluriannuelle de 2024 à 2026 (faisant suite à celle de 2021 à 2023) précisant les soutiens apportés d'une part pour l'accompagnement d'agriculteurs dans l'optimisation de leur irrigation et d'autre part pour l'information des acteurs du territoire. L'association souhaite poursuivre son action et sollicite à cette fin l'attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique au titre de l'exercice 2025 - dossier MGDIS n° 9784.

Par le présent avenant et dans le cadre de cette action, l'association s'engage à :

- Volet 1 : en 2025, accompagner et sensibiliser une dizaine d'agriculteurs et/ou porteurs de projet en installation à un pilotage maîtrisé de ses irrigations ; mettre en place des outils de pilotage des irrigations pendant une saison en accompagnant l'agriculteur pour interpréter les mesures de l'outil ; informer sur les données météorologiques issues des stations les plus proches du site,
- De 2020 à 2024, chaque année, 4 agriculteurs du territoire ont bénéficié d'un accompagnement individualisé pour la mise en place et/ou le pilotage de l'irrigation à partir de sondes capacitatives connectées. Ces accompagnements, en particulier pour de nouveaux installés, permettent de sensibiliser les agriculteurs à une gestion économe et efficace de la ressource en eau, de montrer l'intérêt d'utiliser des outils de mesure connectés pour un meilleur pilotage, une meilleure connaissance des sols, et la constitution d'un référentiel d'irrigation. Depuis 2024, 10 agriculteurs sont suivis chaque année.
- Volet 2 : en 2025, poursuivre le travail consistant à compléter et fournir des données « agro climatiques / état des ressources en eau des sols » aux acteurs du territoire issues des bases administrées par le CRIIAM (base climatique et Humso, humidité des sols).

- L'objectif est de pouvoir mettre à disposition et communiquer à un rythme régulier (hebdomadaire, mensuel, annuel ou temps réel) des informations agroclimatiques et sur l'état des ressources en eau des sols, validées, issues de capteurs connectés installés sur le territoire, analysées et synthétisées, avec une large diffusion aux agriculteurs et acteurs du territoire.
- Ce déploiement de collecte de données est une action phare sur laquelle s'appuiera très certainement notre future politique d'intervention métropolitaine (stratégie d'adaptation au changement climatique).
- Environ 15 500 € d'achats de matériel sont prévus dans le budget prévisionnel de l'action afin de mettre en œuvre ces 2 volets.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention pluriannuelle 2024-2026, dossier MGDIS 9784.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association "CRIIAM SUD" une subvention d'un montant de 50 000 €. Cette subvention représente 66,29 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires). La subvention votée, sera versée selon les modalités définies dans l'avenant 1 et annexé à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Métropole-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié ;
- La délibération n° AGRI-001-15556/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 portant attribution d'une subvention au CRIIAM au titre de l'exercice 2024 - approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence porte une politique agricole et alimentaire déclinée dans un Projet Alimentaire Territorial ;
- Que l'irrigation joue un rôle majeur dans le maintien de l'agriculture du territoire ;
- Que l'association CRIIAM Sud souhaite poursuivre ses objectifs liés à l'optimisation de l'irrigation pour des agriculteurs et à l'information des acteurs territoire ;

- Qu'elle sollicite la Métropole pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2025 ;
- Que cette action entre pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial et du Plan eau agricole métropolitain, notamment dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association centre de ressource et d'innovation en irrigation et agrométéorologie en région sud d'un montant de 50 000 euros au titre de l'exercice 2025.

### **Article 2 :**

Est approuvé l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "centre de ressource et d'innovation en irrigation et agrométéorologie en région sud", ci-annexé.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 6318.

Ces crédits relèvent de la politique "Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel", de la sous-politique Agriculture, alimentation et du programme Agriculture et seront exécutés par le service gestionnaire "8AGRI".

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE